

Le projet de loi québécois sur l'affichage qualifié d'"insatisfaisant"

Mulroney prend clairement position contre



(Laserphoto PC)

En route pour le caucus conservateur hebdomadaire, le premier ministre Brian Mulroney, entouré de décorations de Noël, a accepté de répondre aux questions des journalistes sur le projet de loi québécois sur l'affichage.

par Guy TAILLEFER
OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a qualifié hier d'"insatisfaisant" le projet de loi québécois sur l'affichage et déplore que le gouvernement Bourassa ne soit pas conforme au jugement de la Cour suprême.

La législation québécoise "ne passe pas le test", a déclaré aux Communes le premier ministre, qui se trouvait ainsi, pour la première fois, à prendre clairement position contre le projet de loi 178. Il s'agit, a-t-il dit, d'une "atteinte" aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, touchant la protection des droits des minorités. M. Mulroney a affirmé, en réponse à une question du chef libéral John Turner, qu'il jugeait le projet 178 "insatisfaisant, et comme législateur et comme Canadien".

Mulroney ouvert

Le premier ministre s'est d'autre part dit ouvert aux suggestions faites la veille à Fredericton par le premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna, concernant l'abolition de la clause nonobstant et l'amélioration des droits des minorités. M. McKenna a jugé mardi, dans la foulée de la décision du gouvernement manitobain de Gary Filmon de retirer son appui à l'accord, que le recours utilisé par le Québec pour se soustraire au jugement de la Cour suprême, rendu il y a une semaine, démontrait la nécessité de renégocier l'entente constitutionnelle, de façon à ce qu'elle ne porte pas ombrage à la Charte canadienne des droits. M. McKenna veut aussi que soit éliminée la clause dérogatoire.

Pas question toutefois pour M. Mulroney, qui lui aussi souhaite l'abrogation de cette disposition constitutionnelle, de s'attaquer à la clause nonobstant avant que le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, les deux seules provinces encore opposées à

l'entente, n'aient ratifié l'Accord du lac Meech.

Le premier ministre a d'ailleurs eu hier à résister une fois de plus aux accusations de l'opposition, qui lui reproche d'être en contradiction avec son secrétaire d'Etat Lucien Bouchard au sujet de cette clause.

M. Mulroney a nié toute contradiction, mais a reconnu qu'il pouvait exister "certaines divergences sur certaines nuances".

M. Bouchard avait déclaré en début de semaine que M. Bourassa était justifié d'avoir recouru à la clause dérogatoire, une disposition contenue dans l'Accord constitutionnel de 1982 qui autorise les provinces à soustraire leurs lois à l'application de la Charte canadienne des droits. Il y a deux jours que M. Bouchard ne participe pas aux travaux de la Chambre.

Hier, avant de participer à la réunion hebdomadaire de son caucus national, M. Mulroney a affirmé que la clause nonobstant avait fait de l'Accord de 1982 "un flop du début à la fin".

Cette clause, a-t-il dit, a fait de la part de l'ancien gouvernement Trudeau l'objet d'une concession majeure qui n'a même convaincu le Québec d'adhérer à l'Accord de 1982.

A l'extérieur des Communes, M. Turner criait victoire à l'issue de la période des questions, soutenant être parvenu à faire condamner le projet 178 par M. Mulroney, qui s'en tenait depuis dimanche à des considérations de principe sur les défauts de la clause nonobstant.

Le chef libéral se demande maintenant, à la lumière des remarques faites hier par le premier ministre, "pourquoi il n'a pas contacté M. Bourassa pour lui demander de retirer son projet de loi, dans l'intérêt du pays et de celui des minorités".

M. Turner ne voyait hier aucun problème à ce qu'Ottawa intervienne dans un domaine de juridiction provinciale. "Les droits linguistiques sont une question nationale, pas seulement provinciale", a-t-il soutenu.

Rivard dépose un amendement fort important excluant les commerces en franchise

par Suzanne DANSEREAU
QUEBEC (PC) — Au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi 178, la majorité des commerces de plus de cinq employés ne pourront pas légalement afficher bilingue au Québec avant que le Conseil des ministres n'approuve la réglementation qui accompagne le projet de loi. On ne sait pas encore quand cette réglementation sera prête.



Guy Rivard

C'est ce qu'on peut déduire de l'amendement fort important que le ministre responsable de la Charte la langue française M. Guy Rivard a déposé hier en Chambre.

L'amendement introduit une nouvelle catégorie d'entreprises qui ne pourront pas se prévaloir du droit d'afficher bilingue avant d'avoir reçu les règlements et l'autorisation du gouvernement. Il s'agit des commerces fonctionnant en franchise (Harvey's, MacDonald, etc...) qui ont entre cinq et 50 employés.

Les commerces en franchise constituent la majorité des commerces au Québec, confirmait-on hier au bureau de M. Rivard. On ne connaît pas cependant le pourcentage de ces franchises qui ont plus de cinq employés et moins de cinquante, mais il est probable que ce pourcentage soit élevé, expliquait-on.

Avant l'adoption du projet de loi, et en vertu de la loi 101 de 1983, seuls les commerces de moins de quatre employés pou-

teurs, ce pourcentage se rapprocherait du 65 pour cent permis par la loi 101 de 1983.

Le ministre Rivard demandait hier à tous les commerçants de maintenir le statu quo, jusqu'à l'arrivée de la réglementation.

Mais techniquement, l'affichage bilingue avec une nette prépondérance au français est permis pour les commerces de 50 employés et moins, même si on doit attendre la réglementation pour définir le concept de nette prépondérance.

Pouvoir accru du gouvernement

L'amendement déposé hier indique également que ce sera le gouvernement et non l'Office de la langue française qui décidera des conditions et des modalités (par règlement) qui permettront l'affichage bilingue à l'intérieur des franchises et des commerces de 50 employés et plus.

Il s'agit là d'une politisation du dossier linguistique, a déploré hier le critique en matière de langue, M. Claude Filion. "On retire à l'Office de la langue française des pouvoirs qui lui reviennent", a-t-il ajouté, "pour les transférer au ministère du Conseil exécutif. C'est du jamais vu".

Cette disposition donnera au gouvernement Bourassa une marge de manoeuvre accrue dans le dossier linguistique, lui permettant de décider cas par cas, lesquels des commerces auront le droit d'afficher bilingue

vaient afficher bilingue à l'intérieur, avec équivalence au français. Il s'agissait des deux tiers des commerces.

Avec la première version du projet de loi 178, on permettait l'affichage bilingue à l'intérieur de tous les commerces ayant moins de cinquante employés, soit près de 95 pour cent des commerces.

Mais l'amendement déposé hier par le ministre Rivard, limite fortement cette permission, puisqu'il y soustrait les franchises.

Donc au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi, seuls les commerces de 50 employés et moins qui ne sont pas en franchise pourront afficher bilingue. On ne connaît pas le pourcentage exact qu'occupe ce créneau, mais selon les observa-

L'affichage extérieur en anglais serait permis dans certains villages

par Norman DELISLE
QUEBEC (PC) — Certains commerçants de petites municipalités anglophones du Québec pourraient être exemptés de l'obligation d'afficher exclusivement en français à l'extérieur de leurs commerces.

Le premier ministre du Québec Robert Bourassa a admis hier que cette possibilité était envisagée par le gouvernement. "A moins d'être profondément fanatique, ce n'est pas exagéré d'examiner le cas de quelques petits villages anglophones pour essayer d'être plus réaliste", a dit M. Bourassa hier à l'Assemblée nationale.

Il répondait aux questions du député péquiste du Lac-Saint-Jean Jacques Brassard. Ce dernier a cité un député libéral, celui de Pontiac, Robert Middlemiss, qui dit avoir reçu l'assurance d'une autorité gouvernementale qu'il n'a pas identifiée que l'affichage en anglais sera permis dans certaines petites municipalités.

Le libellé de la loi 178 qui modifie la Charte de la langue française, stipule que l'affichage à l'extérieur d'un commerce doit être partout uniquement en français.

"On pourrait regarder s'il y a une formule, on devrait examiner le cas des petits enclaves", a affirmé M. Bourassa. Il a cité quelques exemples de municipalités dans les comtés de Bonaventure, de Pontiac et d'Argenteuil où les exceptions pourraient s'appliquer. Il s'agit de petites municipalités rurales dont la majorité des habitants sont de langue anglaise.

Cette mesure spéciale ne s'appliquera qu'à ces petites municipalités. "Il n'est pas question de bilinguisme Montréal. Nous nous sommes donné les pouvoirs avec la clause dérogatoire de moduler ou de contrôler l'utilisation du bilinguisme en tenant compte de la réalité existante. Dans les régions francophones à 99 pour cent, les règlements (rattachés à la loi) vont permettre d'en tenir compte", a dit le premier ministre.

L'application de la loi passera donc par les règlements. Ces règlements seront-ils prêts avant la prochaine élection? "Ca m'étonnerait que l'élection ait lieu avant (l'adoption) des règlements mais tout est

possible en politique", a répondu M. Bourassa aux journalistes qui l'interrogeaient à ce sujet.

Le premier ministre était en veine de confidences. La présentation de cette loi a été "un des plus durs moments des trois dernières années", a-t-il avoué. "Il n'y a pas de solution au problème linguistique du Québec. Mais je devais en trouver une quand même parce que j'avais le jugement de la Cour suprême sur mon bureau."

Un journaliste lui demande s'il a des ulcères d'estomac. "Je nage tous les jours, je suis en pleine forme", répond-il. Il rappelle que la situation n'était pas plus facile dans les années 70.

Opposition

Quant au Parti québécois, son porte-parole Jacques Brassard a parlé d'un "gisement d'opinions contradictoires".

Le projet de loi 178 sur la langue ressemble à "une auberge espagnole" tellement il y a de la confusion. Il s'agit d'un "mode d'emploi pour passer à travers une dure semaine", a ironisé le député du Lac-Saint-Jean.

Le débat sur le statut de l'affichage, dont les détails ne seront connus qu'à travers les règlements, a donné lieu à un autre échange de propos pour le moins vigoureux à l'Assemblée nationale, alors que péquistes et libéraux ont tenté de prouver que leur position allait dans la ligne de pensée de l'ancien premier ministre René Lévesque, décédé en novembre 1987.

Outre les accusations de "fanatisme" et de "xénophobie" qui se sont multipliées depuis deux jours, les deux côtés ont appelé les écrits de René Lévesque à leur appui.

Brandissant le dernier ouvrage de René Lévesque "Attendez que j'me rappelle", M. Bourassa a soutenu que l'ancien chef péquiste parlait "d'assouplissements" nécessaires à la loi 101 au Québec.

Le chef de l'Opposition Guy Chevrette s'était cependant préparé en conséquence. Il a lui aussi cité des passages où René Lévesque qualifie Robert Bourassa de "champion toute catégorie de la magie" et de "spécialiste de la fraude verbale".

Comment faire face à la frénésie du magasinage de dernière minute!

Passez au magasin Eaton près de chez vous et procurez-vous des chèques-cadeaux Eaton. Ils sont offerts en coupures de 5.00, 10.00, 20.00 et 50.00.

Des enfants jusqu'à grand-maman, tout le monde aime bien recevoir les chèques-cadeaux Eaton. Ils peuvent être utilisés dans tous les magasins Eaton du pays. Et vous n'avez pas à connaître la taille ni la couleur préférée du destinataire!



EATON
 100% Cash Back
 100% Cash Back
 100% Cash Back

EATON
 Nous sommes... le grand magasin du Canada

EDITORIAL

L'abandon du projet Slowpoke

Si le CHUS a renoncé à son projet de réacteur nucléaire avant même que les études ne soient complétées, c'est bien évidemment parce que l'opposition avait déjà gagné la bataille. Cette opposition ne s'est pas toujours exprimée par des arguments rationnels mais, dans l'ensemble, elle traduisait des craintes et des préoccupations parfaitement légitimes.

Légitimes car, personne ne peut le nier — pas même l'Énergie atomique du Canada — le nucléaire est plus problématique que toute autre forme d'énergie.

— O —

Ce qui frappe d'abord l'esprit, surtout depuis la catastrophe de Tchernobyl, c'est la possibilité d'accidents. Même en croyant sur parole les responsables d'Énergie atomique du Canada lorsqu'ils affirment que les probabilités sont infimes, il reste une évidence: un accident nucléaire peut avoir de très graves conséquences. Aucun citoyen ne veut être forcé d'évacuer d'urgence son logis et encore moins être contaminé par la radioactivité.

Ce scénario est-il excessif et faussement alarmiste? Il n'y a eu aucun véritable débat scientifique; il est donc impossible de se prononcer catégoriquement. Mais, précisément, les promoteurs du projet n'ayant pas réussi à démontrer que le Slowpoke était totalement sécuritaire, on ne peut certainement pas reprocher au public de s'être montré circonspect. L'inconnu effraie et c'est normal.

Par contre, il est établi de façon claire et nette que l'énergie nucléaire produit des déchets très dangereux dont on ne sait trop quoi faire. Depuis quelques années, les Estriens, comme tous les Canadiens d'ailleurs, sont devenus de plus en plus sensibles à la détérioration de l'environnement et les récents événements de Saint-Basile ont renforcé cette nouvelle conscience sociale; on a pu le constater dans notre région avec l'opposition virulente à l'importation de déchets. Il n'est

guère étonnant que cet aspect de la question ait été au centre du débat et il faut s'en réjouir.

Les citoyens de la région auraient sans doute été plus réceptifs au projet du CHUS si le Québec ne jouissait pas d'une situation enviable en matière de ressources énergétiques. L'approvisionnement en hydro-électricité ou en gaz naturel ne cause pas de problème et ces deux formes d'énergie ne présentent presque aucun risque pour l'être humain et son environnement.

Parce que l'offre d'Énergie Atomique était en bas du prix coûtant, le CHUS aurait probablement réalisé une bonne affaire, d'autant plus que le Slowpoke lui aurait permis de produire des radio-isotopes dont il a besoin. Mais l'implantation d'un réacteur nucléaire était une question qui dépassait largement les coûts d'opération d'un centre hospitalier.

C'est ce que la députée de Saint-François et ministre à la Condition féminine a rappelé aux autorités du CHUS la semaine dernière. Mme Gagnon-Tremblay soulignait avec justesse que le projet ne concordait pas avec les politiques environnementales et énergétiques de son gouvernement. Cette intervention clouait le cercueil du projet Slowpoke.

— O —

La ministre disait se faire l'écho de l'opposition massive de la population qu'elle représente et le CHUS a avoué que la pression populaire avait effectivement eu raison de son projet.

Voilà qui témoigne de l'importance grandissante de l'opinion publique en matière de protection de l'environnement. Il semble en effet que les promoteurs de projets ayant de possibles incidences sur la qualité de l'environnement ont désormais le fardeau de la preuve face à un public devenu plus vigilant. Et c'est évidemment très bien ainsi; il s'agit en fait d'un progrès social remarquable.

Roch Bilodeau



TRIBUNE LIBRE

Les immigrants et l'affichage commercial

Comme immigrant néo-Québécois, on est toujours un peu réticent de s'exprimer publiquement concernant la question de la langue, question qui appartient peut-être plutôt aux Québécois de souche. Néanmoins, comme immigrant venu d'un pays anglophone, les États-Unis, et en même temps d'un peuple autrefois francophone mais maintenant assimilé (les Cajuns de Louisiane) je me crois être un peu en mesure de juger la situation actuelle concernant l'affichage commercial et son effet sur les immigrants qui s'installent au Québec. Je parle selon mes expériences personnelles, selon les choses que je peux constater comme arrivant, effectivement comme immigrant.

La première fois que nous avons mis pied sur territoire québécois fut en mai 1980. A cette époque, la loi 101 était respectée partout, même à Montréal. La première impression que j'ai re-

cue, immédiatement en entrant dans le Québec, c'était que tout se passait en français au Québec. Qu'est-ce qui nous a transmis ce message si clairement et si fortement? L'affichage unilingue français. J'ai compris tout de suite que si je voulais demeurer au Québec, qu'il fallait le faire en français.

On dit souvent que nous devons compter de plus en plus sur les immigrants pour maintenir le poids démographique du Québec. Selon ce que nous avons vécu, je crois ridicule de penser que les arrivants au Québec voudront s'intégrer dans la société québécoise-francophone si le message initial, celui provenant de l'affichage dans les magasins, n'est pas clair et précis. L'affichage bilingue, de tout genre, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ne sème que de la confusion chez les immigrants concernant le statut de la langue au Québec. Si l'avenir d'un Québec français dépend

de la bonne volonté des néo-québécois d'apprendre le français et de vivre en français, alors cet avenir paraît très sombre tant que l'affichage bilingue persiste.

Je choisis le français pour moi et pour ma famille. Mes enfants vont tous à l'école française, ils parlent français à la maison et partout, et nous croyons encore avoir pris la bonne décision. Dorénavant, je fréquenterai les marchands et les commerces qui affichent uniquement dans la langue du peuple québécois, et je ferai mon possible, malgré tout, de vivre en français 24 heures par jour jusqu'à ce que la Charte de la langue française soit rétablie. En terminant, je lance l'appel à tous les autres néo-québécois de faire de même et ainsi nous pourrions assurer à nos enfants un Québec solidement français où ils pourront vivre leurs espoirs pleinement, dans l'ensemble de ce grand peuple.

Jean-Louis Thévenot

Importation de déchets: victoire éclatante



M. Pierre Morency, porte-parole Coalition régionale contre l'importation de déchets solides

Permettez, au nom des membres du Conseil d'administration de la Chambre de commerce de Sherbrooke, que je vous félicite ainsi que tous les membres de votre équipe pour l'éclatante victoire concernant l'importation des déchets solides.

La société estrienne et celle du Québec vous sont redevables pour ce geste hautement significatif du gouvernement québécois qui, de plus en plus sensible aux pressions du public, n'hésite pas à adopter des mesures concrètes

pour la protection de notre environnement.

Votre vigilance et votre combativité démontrent hors de tout doute que les citoyens ont une réelle emprise sur leur environnement à condition de s'en occuper et de sensibiliser les autorités politiques responsables.

Tous ceux et celles qui bâtissent notre environnement de demain savent désormais qu'il n'en tient qu'à nous de le bâtir sain et propre.

Réal Létourneau, président Chambre de commerce de Sherbrooke

Hydro-Magog: 'Attention, on coupe!'

(...) Le 3 mars 1988, alors que je m'étais rendue à mon travail à l'extérieur de Magog entre 07:30 h et 16:30 h, une copine en visite à mon logement à ce moment me déclarait à mon arrivée, que nous étions sans électricité depuis les 10:00 h AM environ. La température à l'intérieur nous forçait à porter un manteau tellement c'était froid.

Comme depuis un certain temps à cette époque, nous étions privés d'électricité régulièrement, j'ai cru une fois de plus à une de ces nombreuses pannes; j'ai donc patienté quelques heures jusqu'à obscurité complète pour me rendre compte que j'étais la seule à ne plus recevoir ces services.

Je me suis empressée de vérifier auprès du concierge de l'établissement dans l'espoir qu'il pourrait déceler quel était le problème. Son épouse me déclarait qu'un employé de la Ville s'était rendu sur les lieux en début d'avant-midi pour effectuer ladite coupure à mon appartement. Naturellement, elle soupçonnait comme la plupart des gens, que je me trouvais dans une telle situation du fait que je n'avais probablement pas acquitté les paiements mensuels requis. Erreur... les reçus à l'appui démontraient le contraire.

(...) Un conseiller municipal, Roger Crevier, me suggère d'emprunter une "chaufferette" en attendant la réouverture des bureaux, le lendemain... Sans électricité, c'est assez difficile!!! Puis, devant mon insistance, il tentera de rejoindre un employé pour rétablir les services en ajoutant

toutefois qu'une vérification de mon compte sera faite à la première heure.

Vers les 21:00 heures, près de 12 heures après l'interruption, les services sont rétablis.

Plusieurs appels étaient logés auprès de l'assistant-trésorier, M. Gaudreau, concernant cette affaire(...). Plutôt que d'offrir des excuses, on s'efforçait de mettre la faute sur la secrétaire-remplaçante ou l'employé qui avait coupé l'électricité au mauvais numéro d'appartement. Il avouait qu'en aucun temps on avait cherché à m'informer de ce qui allait arriver. J'ai même eu droit, en prime, à son sarcasme et à la rudesse habituelle et l'indifférence la plus totale qui le caractérisent lors de ses entretiens avec le public. Mon mari avait reçu le même accueil.

Aucun appel téléphonique, aucun avis écrit, et même aucune tentative de la part de l'employé municipal avant d'effectuer ladite coupure. Le représentant de la ville me déclarait que je ne pouvais rien contre eux... Que cette pratique était chose courante et que quand les gens se plaignaient, on rétablissait le tout, sans plus! De plus, j'apprends même que ma concierge a été contactée cette même date, en après-midi, concernant des questions portant sur ma vie privée, ce qui vient toucher directement ma réputation personnelle, ce qui m'apparaît être carrément de l'abus de pouvoir.

Etant des plus déconcertée devant les faits et considérant le stress émotionnel que ces événements m'avaient causé, je dé-

cidais d'avoir recours aux petites créances. La Ville de Magog n'a toute responsabilité.

Le 2 novembre dernier se tenait la comparaison des deux parties concernées en rapport avec cet incident. Le déroulement de la cause prouva sans équivoque que la Ville avait été négligente et me donna donc raison. Le juge ayant livré son verdict dans un délai de quinze jours après cette date, il avait "tranché" le montant compensatoire à 225 \$, montant que la partie adverse devait me régler dans les dix jours suivants. Malheur... il fallut une semaine supplémentaire avant que la Ville daigne enfin à me remettre la maigre somme en compensation pour tous ces tracas.

Il me semble toujours inacceptable qu'une population qui s'attend à un certain humanisme et professionnalisme de ses représentants municipaux, soit traitée de la sorte. Il faut se rappeler qu'il s'agissait là de services essentiels et qu'ils ont été interrompus sans aucun préavis, en pleine saison hivernale!

Et que dire des autres personnes qui sont demeurées dans l'anonymat, mais qui furent elles aussi, des victimes de tels agissements et qui se sont probablement senties aussi impuissantes devant cet "éléphant blanc", craignant les représailles ou simplement douteuses du système judiciaire et de ses délais sans fins(...)

Madeleine Pelletier Magog

SONDAGE GALLUP

La fête de Noël est trop commerciale selon la grande majorité des Canadiens

Presque neuf Canadiens sur 10 (89 p.c.) considèrent que la période des fêtes est devenue trop commercialisée.

Les Canadiens de toutes les régions partagent ce point de vue. La plus forte proportion se retrouve en Ontario (90 p.c.) et la plus faible dans les Maritimes (86 p.c.).

Notons que les personnes plus âgées sont davantage portées à considérer que la période de Noël est trop commerciale: 93 p.c. chez les 50 ans et plus vs 84 p.c. chez les 18-29 ans.

Par contre, la majorité des Canadiens (54 p.c.) considèrent que magasiner est une expérience plaisante; 42 p.c. sont d'avis contraire et 4 p.c. sont indécis. Les Québécois sont particulièrement intéressés à cette activité. 61 p.c. d'entre eux considèrent que magasiner est une expérience plaisante vs, par exemple, 49 p.c. en Colombie-Britannique et 52 p.c. en Ontario.

Les femmes, beaucoup plus que les hommes, aiment magasiner: 59 p.c. vs 49 p.c.

Par ailleurs, 42 p.c. des Canadiens voient Noël principalement comme une occasion de réjouissance alors que 26 p.c. considèrent qu'il s'agit d'abord d'une fête religieuse. 27 p.c. y voient une combinaison des deux. Seulement 21 p.c. des Québécois considèrent qu'il s'agit principalement d'une fête religieuse alors que 32 p.c. sont de cet avis dans les Maritimes et 29 p.c. en Ontario.

33 p.c. des 50 ans et plus considèrent Noël d'abord comme une fête religieuse alors que seulement 23 p.c. des 18-29 ans partagent ce point de vue.

Les résultats de ce sondage sont fondés sur 1012 entrevues personnelles avec des adultes de 18 ans et plus menées entre le 30 novembre et le 3 décembre. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 4 p.c., 19 fois sur 20.

Les questions étaient:

"Croyez-vous que Noël est devenu trop commercial?"

"Règle générale, considérez-vous que magasiner est une expérience agréable ou non?"

"Pour vous, Noël est-il principalement une fête religieuse ou principalement une occasion générale de réjouissance?"

	Trop commercial			Indécis	
	Oui	Non	Indécis		
National	89%	10%	1%		
Régions:					
Maritimes	86%	13%	1%		
Québec	87%	12%	2%		
Ontario	90%	10%	1%		
Prairies	92%	7%	1%		
C.-Britannique	89%	10%	1%		
Age:					
18 à 29 ans	84%	14%	2%		
30 à 49 ans	90%	10%	0%		
50 ans et plus	93%	7%	1%		
	Magasiner, une expérience plaisante				
National	54%	42%	4%		
Régions:					
Maritimes	55%	39%	6%		
Québec	61%	39%	0%		
Ontario	52%	44%	4%		
Prairies	51%	43%	6%		
C.-Britannique	49%	47%	5%		
Toronto	49%	47%	4%		
Montréal	67%	32%	1%		
Sexe:					
Hommes	49%	46%	5%		
Femmes	59%	39%	3%		
	Fête religieuse	Occasion de réjouissances	Combinaison des deux	Autres	Indécis
National	26%	42%	27%	3%	2%
1988	26%	42%	27%	3%	2%
1980	23%	43%	31%	2%	1%
1975	22%	36%	36%	4%	2%
Régions:					
Maritimes	32%	23%	42%	1%	2%
Québec	21%	48%	27%	3%	2%
Ontario	29%	40%	27%	3%	2%
Prairies	27%	41%	29%	2%	1%
C.-Britannique	25%	51%	19%	3%	2%
Age:					
18 à 29 ans	23%	51%	23%	2%	2%
30 à 49 ans	24%	46%	27%	3%	2%
50 ans et plus	33%	31%	32%	3%	2%

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Téléphones:
Pelites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

ADMINISTRATION

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

RÉDACTION

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

JEAN ROY
Directeur de l'information

PIERRE-YVON BÉGIN
Chef des nouvelles

ROCH BILODEAU
Chef adjoint de rédaction
JEAN PASCAL BEAUPRÉ
Chef de rubrique
DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur de la publicité

J. BERTIN ST-AMAND
Adjoint au directeur

PAUL ALLARD
Chef de bureau

PRODUCTION

JEAN-PIERRE ROBITAILLE
Directeur de la production

J. JACQUES DELORME
Chef des opérations

GERARD PÉPIN
Adjoint

GASTON GRENIER
Adjoint
CHARLES-ÉMILE CHARRON
Chef presseur

COMPTABILITÉ

ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable

JULIENNE POULIN
Gérante du crédit

EXPÉDITION

MICHEL DOYON
Gérant
BÂTISSE
ANDRÉ JACQUES
Responsable

TIRAGE

GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage

ANDRÉ CUSTEAU
Adjoint au directeur

Gérants de district:

JACQUES FAUCHER
MICHELE FOURNIER
MICHEL LAVOIE
SERGE NADEAU

CLAUDE OUELLET
JEAN-MARC PÉPIN
GASTON PINARD
JEAN-CHARLES POULIN

Pas de discussion à moins d'un Accord du lac Meech amélioré

— Gary Filmon

WINNIPEG (PC) — Le premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, a déclaré que l'Accord du lac Meech devra être amélioré avant qu'il le soumette à nouveau à l'Assemblée législative de sa province.

M. Filmon précisait sa position sur l'accord constitutionnel pour la première fois depuis que le gouvernement manitobain a décidé, plus tôt cette semaine, de retirer son appui à l'accord et de suspendre le processus de ratification.

En entrevue, M. Filmon a indiqué qu'une conférence des premiers ministres au début de l'année prochaine lui paraît le forum tout indiqué pour débattre des changements à apporter.

"Nous avons l'occasion de retourner à la table et de décider des éléments que nous soumettrons au débat avec les autres premiers ministres, de la protection et des garanties que nous voudrions obtenir d'eux et de ce que cela donnera, peut-être sous

la forme d'un accord nouveau ou différent", a fait savoir M. Filmon en fin de soirée, mardi.

Mais il a souligné que seules de



Gary Filmon

nouvelles dispositions, couchées sur papier, pourraient satisfaire ses exigences en matière de protection des droits des minorités linguistiques.

"De toute évidence, les ententes verbales ne valent pas le papier sur lequel elles sont inscrites" (sic), a-t-il fait.

M. Filmon avait appelé à la tenue d'une conférence des premiers ministres sur l'Accord du lac Meech lundi, après l'annonce surprise de sa décision de retirer son appui à l'entente.

Retrait

Le premier ministre récalcitrant s'est dissocié de l'accord constitutionnel après que son homologue du Québec Robert Bourassa eut annoncé son intention d'avoir recours à la clause dérogatoire pour contourner le jugement de la Cour suprême du Canada sur l'unilinguisme français dans l'affichage commercial.

Le premier ministre canadien Brian Mulroney a blâmé M. Fil-

mon pour son geste, mais ce dernier a réagi en disant qu'il avait tenté de téléphoner à M. Mulroney, mais n'avait pas encore eu l'occasion de lui parler.

"Il fallait arrêter le processus", a invoqué M. Filmon. "On se dirigeait visiblement vers une situation qui n'aurait pas été saine ni pour notre province ni pour ce pays, si ce que nous recherchons est l'unité nationale."

Selon lui, la décision d'interdire l'anglais dans l'affichage extérieur va contre l'esprit de l'Accord du lac Meech, qui rapatrie le Québec dans la constitution, et en échange, lui reconnaît un statut de société distincte. De façon générale, il accroit les pouvoirs de l'ensemble des provinces.

M. Filmon refuse de se prononcer sur les conséquences de son geste pour la survie de l'accord, qui a été endossé par les premiers ministres en juin 1987.

"On parle d'hypothèses. Je ne veux pas me prêter à toutes ces suppositions. Mais il pourrait y avoir des solutions qui n'ont pas été envisagées par les premiers ministres. J'en ai quelques-unes en tête et je veux d'abord en discuter avec eux", a-t-il expliqué.

Il ignore si ses homologues provinciaux seront en mesure de trouver un compromis constitutionnel acceptable, mais il a bon espoir que les discussions mènent à une entente, a-t-il poursuivi.

Peterson regrette le recours à la clause nonobstant

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. David Peterson, a dit "regretter", mercredi, le recours par son homologue du Québec à la clause dérogatoire de la Charte des droits et libertés pour protéger une loi linguistique.

Dans un communiqué, M. Peterson a reconnu que le gouvernement québécois avait la responsabilité de protéger la langue et la culture françaises dans la province, mais "les Canadiens reconnaissent également la res-



David Peterson

ponsabilité de tous les gouvernements de protéger les droits linguistiques de la minorité.

"L'un des traits distinctifs de ce pays a toujours été son profond engagement au principe de la liberté d'expression.

"Tout en comprenant le dilem-

me du premier ministre Bourassa, je regrette qu'il ait décidé de se servir de la clause dérogatoire de la Charte canadienne des droits et libertés."

Selon M. Peterson, le geste de M. Bourassa "soulève des doutes sur nos accords constitutionnels actuels, en particulier sur le statut et le rôle de la clause dérogatoire", qui permet aux législatures de contourner la charte.

"Je crois qu'il est particulièrement important de poursuivre l'ordre du jour constitutionnel, en commençant par l'Accord du lac Meech.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

HYGIÉNISTE DENTAIRE DEMANDÉE

Envoyez curriculum vitae à:

950 Ste-Thérèse
Drummondville
J2B 4V8

46130

Vander Zalm ne cache pas son inquiétude

VICTORIA (PC) — Le premier ministre de Colombie-Britannique, M. Bill Vander Zalm, a déclaré mercredi qu'il avait appris avec inquiétude la décision du premier ministre qué-



Bill Vander Zalm

bécois, M. Robert Bourassa, de recourir à la clause nonobstant après que la Cour suprême du Canada eut jugé inconstitutionnelle la loi du Québec sur la langue d'affichage.

Mais critiquer n'a aucune valeur positive ou constructive, a noté le premier ministre après consultation avec son cabinet.

Les Canadiens devraient considérer avec calme les positions adoptées ces derniers jours par le Québec et le Manitoba au regard de l'accord constitutionnel du lac Meech, a déclaré M. Vander Zalm. C'est l'attitude qui a permis l'accord du lac Meech ainsi que tous les progrès constitutionnels depuis la Confédération.

Celui-là a réaffirmé son appui à l'accord du lac Meech qui, a-t-il

souligné, maintient le principe fondamental de l'égalité entre toutes les provinces du pays.

"Si l'on convoque une conférence des premiers ministres sur l'accord, a encore dit M. Vander Zalm, la Colombie-Britannique y sera.

Pour lui, il ne s'agirait pas d'une occasion de discuter des décisions juridiques d'autres premiers ministres du Canada, mais d'une occasion de renforcer les points positifs de ce qui a été réalisé l'an dernier.

Ed Broadbent pas surpris des propos du leader NPD du Québec

OTTAWA (PC) — Ed Broadbent a déclaré, mercredi, qu'il n'est pas surpris par les commentaires du leader NPD du Québec, qui affirme que le parti fédéral ne soutient pas les droits des francophones.

M. Broadbent, leader national du Nouveau Parti démocratique, a déclaré que les remarques acerbes de mardi du leader du NPD du Québec Roland Morin reflète une différence d'opinion sur la

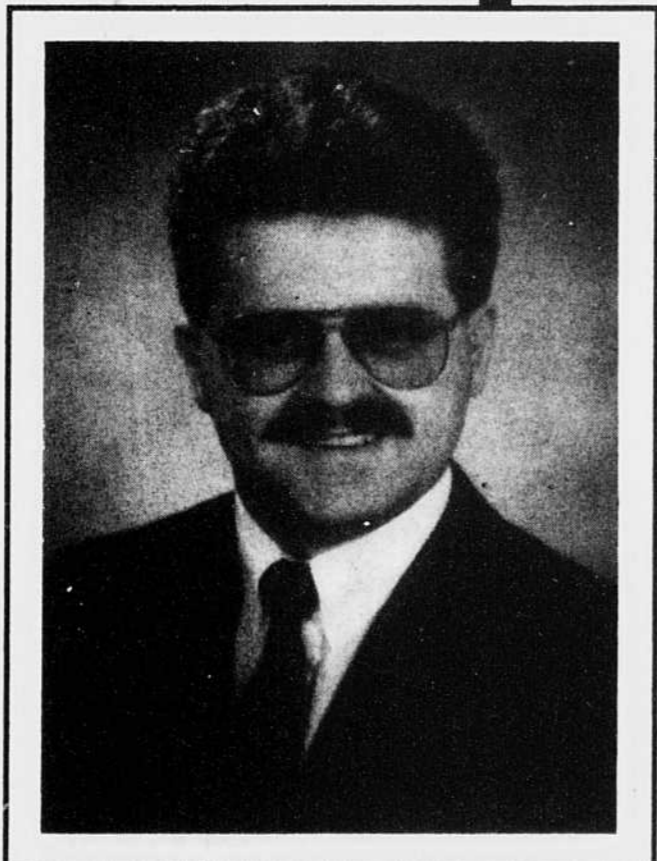
façon d'aborder la question linguistique.

M. Morin n'apprécie pas les critiques à l'endroit du premier ministre Robert Bourassa et son utilisation de la clause "nonobstant" de la Constitution pour supprimer les droits linguistiques de la minorité au Québec et rendre valides les restrictions sur l'usage des langues autres que le français dans l'affichage extérieur des commerces.

MERCI!

Suite à la vente de mon Supermarché IGA, je désire remercier chaleureusement tous mes clients, amis et fournisseurs. Pendant ces vingt-trois années (Berthier 13 ans, Bernard 10 ans), grâce à vous tous, ensemble, nous avons vécu une très belle histoire d'amour et réalisé de beaux et grands projets à Cookshire.

Souvenirs,
reconnaissance
et
Joyeuses Fêtes
à tous!



Bert Martel

N.B. Je demeure toujours avec mon frère Yves, co-propriétaire du libre-service et dépanneur Texaco Bonisoir Carrefour Plus L.S.D. inc., et je suis disponible pour me joindre à vous, compagnie ou entreprise, et vous offrir mes services, au 875-5415.

MOI J'INVESTIS EN QUALITÉ

21"
COULEUR

- contrôle à distance
- câblesélecteur
- entrée audio/vidéo

\$549⁹⁵

PRIX TÉLÉ-SON

VIDÉO

HIFI

4 TÊTES

MODÈLE HS-U50

PROGRAMMATION À L'ÉCRAN

- programmation à l'écran
- recherche d'émissions
- 4 prog. - 14 jrs
- ralenti impeccable
- contrôle télé et vidéo Mitsubishi

\$799⁹⁵

PRIX TÉLÉ-SON

MOI J'INVESTIS EN QUALITÉ

Télé-Son

C'EST LA PLACE
DES GENS DE CHEZ NOUS

JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER

2234, rue King ouest
Sherbrooke
822-3344

252, RUE ST-JEAN
DRUMMONDVILLE
477-1316

SERVICE
566-8929

46261

DE TOUT...ET DE TOUS

La Tribune salue



Jean-Jacques St-Pierre, bé-névo-le chez les Petits frères des pauvres.

Ephémérides

C'est le jeudi 22 décembre 1988, 357^e jour de l'année.
 Evénements historiques:
 1987 — L'aviation irakienne attaque et incendie quatre super-pétroliers au cours d'un raid sur un terminal pétrolier dans le détroit d'Ormuz.
 1985 — La militante noire Winnie Mandela est interpellée à Soweto.
 1981 — Le pape Jean-Paul II proclame sa solidarité avec les travailleurs polonais et déclare que des nuages obscurcissent les perspectives de paix dans son pays.
 1963 — Le paquebot grec Laconia prend feu et coule dans l'Atlantique-Nord: 150 morts.
 1636 — L'archiduc Ferdinand, fils de l'empereur, est élu roi des Romains.
 Ils sont nés un 22 décembre:
 Jean Racine, auteur dramatique français (1639-1699)
 L'acteur français Pierre Brasseur (1905-1972)

PENSÉE DU JOUR:

La réputation est une bulle qui éclate quand quelqu'un tente de la souffler à son profit. (Emma Chesterton)

C'est arrivé un 22 décembre

1928 — Un verdict de mort accidentelle est rendu à Granby par le coroner J. W. Runnels à la suite d'une enquête sur les circonstances du décès de M. Marcel Fortier qui a perdu la vie à Brigham dans l'écrasement de l'avion qu'il pilotait. La mère de la victime, qui habite Sherbrooke, raconte à un journaliste de La Tribune qu'elle avait supplié plusieurs fois son fils qui était chasseur dans un hôtel de Québec de cesser de voler.
 • Les employés de la firme Canadian Silk Products qui possède une usine à Sherbrooke reçoivent des bonis de 14,000 \$ à l'occasion de Noël.
 • Un poème, intitulé Le vent du Nord, vaut à la correspondante de La Tribune à La Patrie, Mlle Eva Sénécal, la Médaille de vermeil au Salon des poètes de Lyon.
 1939 — Une commission administrative du chômage qui distribuera les secours directs versés aux sans-emploi par le gouvernement provincial et par le gouvernement fédéral est mise sur pied à Sherbrooke. Elle est formée par le trésorier de la Ville de Sherbrooke, M. H.-M. Cormier, et par MM. Albert Comtois et Irene Gervais.

• Les employés du bureau de poste de Sherbrooke ont oblitéré 73,340 lettres au cours de la journée, soit 6,440 de plus que le 22 décembre dernier.
 • Les Cavaliers rouges qui représen-

tent Sherbrooke dans la Ligue de hockey provinciale senior subissent une défaite de 6-1 aux mains des Cataractes de Shawinigan. Hank Harris marque le seul but de l'équipe locale.

Le monde scolaire



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Un voyage-échange sur le thème de l'art est organisé du 26 janvier au 13 mars, impliquant 24 élèves du Séminaire de Sherbrooke et 24 élèves du Collège du Sacré-Coeur qui se rendront à Dourdan, en France. Ces élèves suivent présentement des cours préparatoires à ce voyage. De plus, ils ont à effectuer cinq travaux d'art qui seront exposés lors de leur séjour en France. Sur la photo apparaissent certains des participants: le professeur d'histoire Daniel Charland, Marc DeLafontaine, élève de 3^e secondaire, Dominic Demers, élève de 2^e, du Séminaire, ainsi qu'Aude Fournier, élève de 2^e, et Catherine Lippé, élève de 3^e, du Collège, de même que Mme Louise Dazé, professeure d'arts plastiques.

SHERBROOKE — La fête de Noël sera soulignée de façon particulière aujourd'hui aux écoles Le Tremplin et Sacré-Coeur de Richmond. En effet les élèves de ces écoles primaire et secondaire auront l'occasion de participer à toutes sortes d'activités lorsque les cours réguliers prendront fin. Jeux extérieurs, souper communautaire, échange de cadeaux, animation pastorale, contes, etc. figurent au programme de la soirée.

Le concours "Le français pour moi, ça compte" est ouvert aux parents d'élèves de 6 ans et plus, qui fréquentent les écoles francophones du Québec, concours organisé par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec dans le but de sensibiliser les parents à l'amélioration de la qualité du français... il faut s'inscrire avant le 31 janvier...

L'école Saint-François recueille cette semaine les offrandes, vêtements, lingerie, cannage, produits d'hygiène pour bébés, que les élèves et les professeurs placent au pied du majestueux bouleau qui décore le hall d'entrée... ces dons seront distribués à des personnes défavorisées du quartier à l'occasion de Noël par un organisme de charité connu... toute contribution du public est aussi bienvenue...

La Fondation Ecole Montcalm dispose de plus de 8,000 \$ pour soutenir des initiatives du milieu pendant l'année académique... depuis septembre, la Fondation a alloué 2,500 \$ au Comité de motivation, 1,000 \$ au projet de Concentration musique, 600 \$ au projet d'entraide internationale en République Dominicaine, environ 1,000 \$ pour souligner la réalisation de certains professeurs et de certains élèves de l'école...

Un taux de participation de 62 pour cent, le meilleur jamais atteint à l'école L'Escale, d'Asbestos, a marqué la remise des bulletins aux parents de l'école... les enseignants et la direction sont très heureux de cette participation...

Les élèves du département d'électronique de l'école secondaire Le Triplet ont organisé une clinique d'entretien de baladeurs et de magnéto-cassettes à l'école sur les heures du dîner... les élèves intéressés pouvaient apporter leurs appareils et les faire nettoyer et régler sous leurs yeux... un service tout à fait gratuit...

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour jeudi avec un aperçu pour vendredi.

Situation générale: le ciel se dégagera et les températures retomberont sous les normales.

Vendredi, un autre système arrivera de l'ouest et amènera des nuages et de la neige sur les régions de l'ouest. Les températures seront légèrement au-dessus des normales sur ces régions.

ESTRIE: possibilité de chutes de neige en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: -7 à -9. Min.: -12. Risque de précipitations: 30 p.c. Vendredi: enneigement suivi de neige passagère.

MONTREAL, TROIS-RIVIERES et DRUMMONDVILLE: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de -8. Min.: -10. Vendredi: enneigement suivi de neige.

BEAUCÉ, QUÉBEC: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -8 à -10. Min.: -12. Vendredi: enneigement suivi de faible neige.

LAURENTIDES: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de -9. Min.: près de -10. Vendredi: enneigement suivi de neige passagère.

OTTAWA-HULL-CORNWALL: Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -5 à -7. Min.: -9. Vendredi: nuageux avec neige passagère.

Vers le soleil

Acapulco 23 clair 32
 Barbade 24 clair 30
 Bermudes 21 nuageux 21
 Brownsville 17 brouillard 27
 Daytona Beach 13 variable 25
 La Havane 24 variable 26
 Honolulu 23 variable 29
 Kingston 25 variable 32
 Las Vegas 9 couvert 13
 Los Angeles 13 couvert 14
 Mexico 6 clair 24

Miami Beach 22 variable 24
 Myrtle Beach 11 variable 18
 Nassau 25 variable 26
 Orlando 16 nuageux 24
 Palm Springs 10 couvert 18
 Reno -2 variable 9
 San Juan 27 variable 29
 Tampa 19 clair 26
 Trinidad 24 clair 31
 West Palm Beach 22 nuageux 26

Arrivée discrète de l'hiver

SHERBROOKE — Arrivé en espadrilles, en maillot de joggueur et en douceur, hier matin, 120 secondes avant 10h30... mais sans stéroïde anabolisant pour autant, l'Hiver est vite allé se rhabiller avant la fin de la journée, troquant ses frusques printanières pour le survêtement en coton ouaté, les moufles et les bottes. Le maximum a officiellement atteint 8 degrés, hier, laissant pour ce premier jour de l'Hiver 1988 un nouveau record de jour, l'ancien étant de 6,1 degrés et datant du 21 décembre 1973.

La température enregistrait du même coup un second record d'affilée puisque la veille, le 20 décembre, le mercure avait atteint 7,2 degrés établissant une nouvelle marque, l'ancienne étant de 3,3 degrés et ça remontait au 20 décembre 1976.

Et d'ici Noël, M. Marcel Saumure, d'Environnement Canada (Estrie-Beauce), a ainsi tracé le profil du temps. Aujourd'hui, ensoleillé avec un maximum de moins 7 degrés. Vendredi, de la neige passagère ou de la neige tout court. Samedi, des flocons. Dimanche, encore un peu de blanc.

Durant cette période, les températures oscilleront entre moins 12 la nuit et moins 2 le jour.
 Bing Crosby peut donc y aller avec son grand succès!

Noël... un bouquet de plaisir!

Un cadeau alléchant, le plat à gâteau!

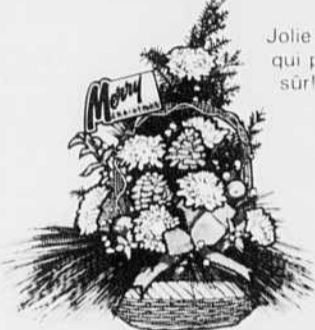


Un somptueux bouquet sur un magnifique plat en verre taillé.

SPÉCIAL \$50



Meilleurs vœux



Jolie corbeille qui plaît à coup sûr!

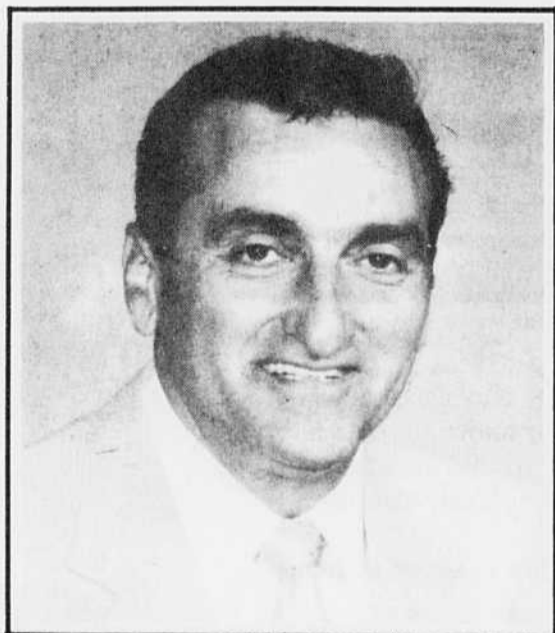
Seulement \$25



L'EXPRESSION PARFAITE DE VOS SENTIMENTS



1255 King Ouest
 Sherbrooke
 563-4212



Pat Patrigan et le personnel de la Brasserie Le Dauphin souhaitent un Joyeux Noël et une heureuse nouvelle année à tous leurs clients et amis!

Salle disponible pour réceptions, banquets et party - 10 à 100 personnes -

VISA ET MASTER CARD ACCEPTÉES

Réservations: 565-0911

La Brasserie qui s'occupe de vous.

Pat Patrigan, co-prop.

45943

Noël chez Birks

BIRKS



3 350 \$

FENDI



950 \$

SEIKO



595 \$

Chopard

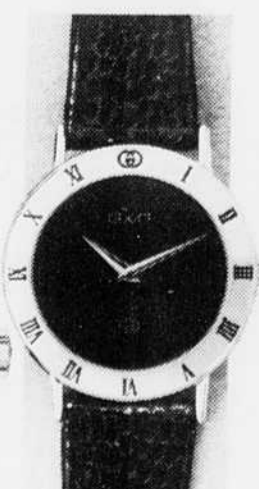


6 650 \$

ROLEX



GUCCI



465 \$

RADO



2 100 \$

ETERNA



595 \$

BIRKS Carrefour de l'Estrie



L'emballage gratuit... un cadeau signé Birks.

46350

Défense de la langue française: jeunes à l'oeuvre depuis un an

par Michel VENNE
MONTREAL (PC) — On s'est longuement étonné de voir des adolescents prendre la rue, depuis une semaine, pour protester spontanément contre le jugement de la Cour suprême sur la loi 101. C'était sans savoir que, depuis un peu plus d'un an, plusieurs d'entre eux consacrent leurs loisirs à défendre la langue française dans leur propre école.

Depuis novembre 1987, des élèves d'une cinquantaine d'écoles secondaires privées et publiques et d'une dizaine de cégeps du Québec ont mis sur pied, avec leurs professeurs, des comités de défense de la langue française.

Chacun d'eux prend les moyens qu'il veut — macarons, journal, affiches, réunions, conférences —, pour faire la promotion du français, dans ces écoles majoritairement situées dans la région métropolitaine.

Le premier comité est né le 2 novembre 1987, au lendemain de la mort de René Lévesque, dans une classe de français de l'école Pierre-Laporte, à Ville Mont-Royal, dans l'ouest de l'île de Montréal. Les élèves de Jacqueline April se demandaient comment ils pourraient bien "prendre la relève" de cet homme qui suscitait leur admiration.

"Nous voulions faire quelque chose contre la détérioration du français et l'emprise

de l'anglais dans l'école", dit Karine Gastaud, 17 ans, aujourd'hui étudiante au cégep Saint-Laurent et première présidente du comité de Pierre-Laporte.

L'anglais partout

Dans cette école, comme dans toutes celles où les élèves d'origines ethniques diverses sont aussi nombreux que les Québécois de souche, les fils et filles d'immigrants parlent anglais entre eux, et de plus en plus de francophones les imitent.

"J'entends de mes proches amis me dire qu'on est une minorité et qu'on devrait parler anglais", raconte déçue Christiane Claveau, 18 ans, membre du comité depuis quelques jours seulement. "Moi, je trouve que le français est une langue tellement belle. J'aimerais que les Québécois comprennent que le français, c'est important."

"C'est un véritable fléau, juge Jacqueline April. Même dans les écoles primaires, les enfants parlent anglais entre eux."

A l'école Antoine-de-Saint-Exupéry, à Saint-Léonard, des professeurs doivent édicter en règlement l'obligation de parler français dans leur classe pour que les élèves se soumettent à cette discipline. Les Québécois de souche ne forment plus que 47 pour cent de la clientèle de cette école fréquentée par des enfants de 36 ethnies différentes.

La semaine dernière, l'école avait organisé un concours littéraire ayant pour thème la discrimination. Steve Poulin, 17 ans, a soumis un texte dans lequel il déplore que "les immigrants pourtant acceptés au Québec, se retournent contre nous". "Le Québec est un pays français et il doit le rester", écrit-il. Son texte a été primé.

Magnet porte la cause Singer devant un comité international

OTTAWA (PC) — Joseph Magnet a l'intention de contester, devant le comité des droits de l'homme des Nations-Unies, la "suppression" des droits des anglophones par le premier ministre du Québec, Robert Bourassa.

Ayant plaidé contre la Loi 101 devant la Cour suprême du Canada, le professeur de droit de l'Université d'Ottawa affirme qu'il présentera sa cause le mois prochain, à Genève.

Le comité veille à l'application d'un des plus importants traités sur les droits de l'homme dans le monde, le Pacte international sur les droits civils et politiques, que le Canada a signé en 1966.

Me Magnet tentera de prouver que les accords internationaux sur les droits de l'homme ont été violés par la décision de M. Bourassa de passer outre à la Charte fédérale des droits pour imposer le français comme langue d'affichage à l'extérieur des commerces au Québec.

"C'est vraiment quelque chose de sérieux (ce qui se passe) ici", a-t-il déclaré, hier.

"Une majorité a utilisé son pouvoir pour supprimer les droits à la liberté d'expression d'une minorité."

Le Canada n'est pas légalement lié par le traité, a-t-il dit. Cependant, le pays serait soumis à des pressions internationales considérables l'invitant à se conformer au pacte si le comité se prononçait contre le Québec, a-t-il ajouté.

Les frais légaux de Me Magnet seront réglés par le Mouvement pour la liberté de choix, une organisation de sauvegarde des



droits des anglophones basée au Québec.

Loi 101

Me Magnet a représenté Allan Singer, le propriétaire d'une papeterie de Montréal, qui avait été accusé d'avoir affiché uniquement en anglais, allant ainsi à l'encontre des dispositions de la Loi 101.

La semaine dernière, la Cour suprême stipulait que la Loi 101 violait et la Charte fédérale des droits et la Charte québécoise. M. Bourassa a alors répliqué avec une loi permettant l'affichage extérieur en français seulement et l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces au Québec.

Selon Me Magnet, la décision du premier ministre du Québec de se servir de la clause "nonobstant" — bien que permise d'après la Constitution — est une "reconnaissance de fait" qu'il viole les droits à la liberté d'expression des Québécois anglophones.

Le pacte international garantit les droits linguistiques des minorités, la liberté d'expression et la non-discrimination, a-t-il souligné.

"Il me semble plus que probable que le comité considérera discriminatoires les actions du Québec et qu'elles constituent une violation des droits de l'homme."

Il a rappelé que Sandra Lovelace s'était basée sur le pacte pour contester avec succès la Loi des Indiens du Canada, en 1981.

D'après cette loi, les femmes autochtones mais non les hommes, perdaient leur statut d'Indien en épousant des non-Indiens. Le comité avait statué que la loi canadienne était discriminatoire et violait les droits de l'homme.

Vote sur le projet de loi 178

La députée libérale Joan Dougherty se lève, manifestant ainsi son vote contre l'adoption du projet de loi 178, sur la langue. En bas, à droite, Robert Bourassa.

Francophones assaillis par des anglophones

MONTREAL (PC) — Une prise de bec entre deux francophones et un groupe d'anglophones dans un restaurant du Vieux-Montréal a dégénéré en bataille de rue, dans la nuit de lundi à mardi. Un homme a été arrêté en rapport avec cette affaire.

Selon Normand Payette, 32 ans, de Montréal, Paul-Émile Rondeau et lui sortaient d'un restaurant lorsque des anglophones se sont mis à les invectiver en anglais, dans l'établissement.

"Je leur ai dit de me parler en français et je leur ai fait un doigt d'honneur après qu'ils m'eurent insulté", a indiqué Normand Payette.

Ce dernier et son compagnon se sont ensuite dirigés vers leur véhicule lorsqu'un groupe d'anglophones a fondu sur eux, en pleine rue. "Il y avait au moins une douzaine d'Anglais qui nous ont assaillis par derrière", a raconté M. Payette. Ils se sont mis à me ruer de coups même lorsque j'étais par terre."

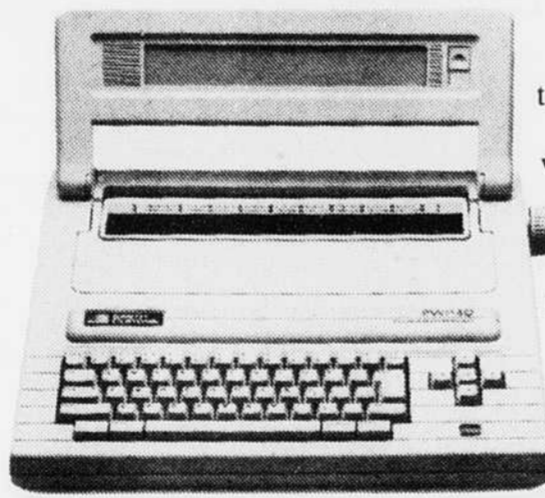
Autre arrestation

Par ailleurs, à Québec, un chômeur mécontent du jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage, Daniel Viens, 37 ans, a été accusé de méfait, pour avoir, au cours de la nuit dernière, dessiné des graffitis nationalistes sur les murs d'édifices gouvernementaux.

Originaire de Montréal, le prévenu qui est sans antécédents judiciaires, a déménagé à Québec, il y a deux ans, afin de vivre dans un milieu essentiellement francophone.

A la fois original et nationaliste, l'idée de manifester ainsi sa frustration lui serait venue à la vue de l'unifolié canadien flottant sur les Plaines d'Abraham.

SIMPLE COMME... SMITH CORONA.



PWP 40

Êtes-vous un incondicional de la machine à écrire ? Ou pensez-vous qu'une machine de traitement de texte répondrait mieux à vos besoins ?

Au diable les incertitudes! Du moment que vous choisissez Smith Corona... vous ne pouvez vous tromper.

Vous penchez pour la machine de traitement de texte, mais vous voulez qu'elle soit compacte et facile à utiliser. Il n'y a pas à hésiter : c'est la Smith Corona PWP 40 qu'il vous faut.

Son affichage de 8 lignes et de 80 caractères par ligne vous permet de déplacer des blocs de texte, d'en insérer ou d'en effacer en quelques secondes. Et tout cela, avant même d'avoir touché à une seule feuille de papier.

Quant à sa mémoire, elle est prodigieuse : la

PWP 40 possède une mémoire interne de 42 000 caractères plus une mémoire externe sur disque de données.

La PWP 40 comprend même un système de correction ; on fait facilement des fautes, mais il est aussi facile de les corriger avec la PWP 40 !

Vous avez décidé de vous procurer une machine à écrire ? Attendez d'avoir pianoté sur la machine de traitement de texte XD 9500 ou la machine à écrire à mémoire XD 5500 de Smith Corona !

La XD 5500 se distingue par son dictionnaire électronique Spell-Right de 144 000 mots, sa mémoire de 7 000 caractères, nommée WordEraser, ainsi que sa remarquable cassette correctrice, qui vous permet d'apporter des corrections en un tournemain.



XD 5500

Si vous être très exigeant, choisissez la XD 9500. Celle-ci comprend un dictionnaire de 144 000 mots, une mémoire de 16 000 caractères, un thésaurus électronique, le Phrase Alert, et une cassette correctrice.

Smith Corona vous facilite la tâche et pense aussi à vos loisirs !

Vous voyez, le choix est simple : une Smith Corona, c'est facile à utiliser et, grâce à nos prix étonnamment abordables, c'est un cadeau tout trouvé !



XD 9500



Joyeux Noël de Smith Corona



Le traitement de texte personnel PWP 40

- Affichage réglable à cristaux liquides de 8 lignes par 80 caractères
- Capacités complètes de traitement de texte
- Disque d'apprentissage
- Mémoire de 42 000 caractères
- Disque de commande incorporé
- Disque de données capable d'enregistrer 100 000 caractères
- Dictionnaire de 144 000 mots Spell-Right™
- Portative

JEAN BÉGIN
 ENR.
 191 King ouest
 822-2352
 ou
 1080 King ouest
 567-3931 45301x



INTERNATIONAL

Programme budgétaire de l'ONU adopté par consensus

NATIONS UNIES (AFP) — Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, le programme budgétaire biennal (1990-91) de l'Organisation internationale, qui s'élève à \$1.767 milliard a été adopté par consensus par le comité budgétaire de l'Assemblée générale.

Celle-ci devait confirmer mercredi après-midi ce consensus, lors de son avant-dernière séance plénière.

Cette unanimité réalisée entre les pays membres de l'ONU était cruciale pour l'avenir de l'organisation, car les États-Unis en avaient fait l'un des tests clés de la volonté de réforme des Nations Unies, noté-t-on dans les milieux diplomatiques.

La prochaine administration Bush pourra plus facilement demander aux Congrès de rétablir le financement intégral de la contribution américaine à l'ONU en soulignant les réformes accomplies par l'ONU.

Depuis trois ans les États-Unis ont sensiblement réduit unilatéralement leur contribution aux Nations Unies, en partie pour accélérer les réformes au sein de l'organisation internationale.

Leur décision a entraîné une crise financière sans précédent pour l'ONU.

En septembre dernier, le Président Reagan s'était engagé à revenir progressivement au paiement intégral de la contribution américaine à l'ONU, et des arriérés qui lui sont dus (plus de 350 millions \$).

Le comité budgétaire de l'Assemblée a aussi adopté par consensus une nouvelle échelle des contributions pour les 159 pays membres de l'ONU, qui sera effective jusqu'en 1993.



Mêlée à la Diète japonaise

Des parlementaires japonais, certains debout sur les pupitres, se bousculent autour du président du comité ad hoc de la Chambre haute sur le système de taxation, Matazo Kajiki, après que le Parti libéral démocrate ait forcé un vote sur un vaste projet de réforme de la taxation.

Retour sur Terre de Soyouz-TM6 et du spationaute français Jean-Loup Chrétien

MOSCOU (AP) — Mission accomplie pour le spationaute français Jean-Loup Chrétien et ses deux compagnons soviétiques Moussa Manarov et Vladimir Titov. Ces deux derniers ont battu le record de vie dans l'espace et ont conclu l'expérience par un atterrissage mouvementé mercredi matin dans les steppes de l'Asie centrale.

Soyouz-TM6 s'est posé à environ 180 km au sud-est de la ville de Djezkazgan au Kazakhstan à 12h57, heure de Moscou, soit un peu plus de trois heures de retard sur l'horaire prévu. Responsable, l'ordinateur de vol, victime de surcharge au dernier moment. Les cosmonautes ont dû recourir à un logiciel informatique auxiliaire. L'allumage du moteur de freinage a précédé la séparation des modules orbital et de service du reste de la capsule.

Après une période de silence radioélectrique dû au nuage de plasma lors de la rentrée dans l'atmosphère, le véhicule s'est posé normalement sous parachute. Les trois cosmonautes ont quitté le site d'atterrissage pour rejoindre la Cité des étoiles près de Moscou, où les attendait notamment le ministre français des Postes et télécommunications et de l'Espace Paul Quilès.

Les premiers tests médicaux ont trouvé les cosmonautes en bonne santé, mais des examens beaucoup plus poussés vont devoir étudier sur eux les conséquences pour l'organisme d'un séjour prolongé dans l'espace.

Le précédent vol Soyouz, à bord duquel se trouvait un cosmonaute afghan, avait aussi connu des problèmes d'informatique. Le retour avait dû être re-

tarde de 24 heures dans des circonstances particulièrement éprouvantes pour l'équipage, qui était presque à cours de nourriture et d'oxygène.

Vladimir Titov et Moussa Manarov, qui détiennent le record absolu de vie dans l'espace, avaient fêté leur 365e jour en apesanteur mardi après-midi, après avoir battu le record d'endurance de leur compatriote Youri Romanenko qui était resté dans l'espace 326 jours. Celui-ci avait atterri en décembre 1987.

Quant à Jean-Loup Chrétien — premier spationaute ouest-européen à avoir effectué une sortie dans l'espace —, il avait décollé le 26 novembre dernier avec Alexandre Volkov et Serge Krikalev, qui sont restés à bord de MIR et doivent encore passer plusieurs mois à bord de la station orbitale.

Ces records de durée visent selon les scientifiques soviétiques à préparer de futurs vols habités vers Mars, au tout début du siècle prochain.

Le président Mitterrand a décidé de promouvoir le général Jean-Loup Chrétien au grade de commandeur de la Légion d'honneur et en a fait part mercredi au spationaute français dans un message de félicitations.

Début du procès de North fixé au 31 janvier

WASHINGTON (AFP) — Le juge Gerhard Gesell a indiqué mercredi avoir fixé au 31 janvier prochain le début du procès d'Olivier North, le principal inculpé dans l'affaire de l'Irangate.

Il n'est cependant toujours pas sûr que ce procès se tienne en raison du risque de divulgation de secrets intéressant la défense nationale. Les défenseurs de l'ancien aide du président Reagan veulent qu'y soient présentées quelques 40.000 pages de documents, contenant des informations portant en partie sur les activités des services de renseignement, en ce qui concerne les otages américains détenus au Liban.

MISE AU POINT

Dans notre annonce de "Liquidation avant Noël" parue dans La Tribune du 21 décembre, veuillez noter que les gilets pour dames sont offerts à 33% de rabais et non pas à moitié prix.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.



46354

MISE AU POINT

Dans notre circulaire "C'est Noël chez Sears" insérée dans La Tribune du 19 décembre, veuillez noter qu'à la page B6 le texte concernant le livret de coupons pour le service automobile n'aurait pas dû paraître; ce livret de coupons n'est pas disponible.



Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

CORRECTION

Dans notre cahier publicitaire inséré dans La Tribune du 21 décembre.

Page 3: l'article rasoir "Smooth & Silly" de Lady Remington ne sera pas disponible dans tous les magasins.



46353

MISE AU POINT

Dans notre circulaire "Soldes Sears d'après Noël" insérée dans La Tribune du 24 décembre, veuillez noter qu'à la page A3 le texte pour les manteaux en tissu (rabais 33%) est erroné; il s'agit d'un rabais de 33% sur LES MANTEAUX EN PELUCHE et non pas en tissu. À la page A2 le texte pour les vêtements sport pour dames (rabais 33-50%) devait se lire "Une sélection de modèles d'automne at d'hiver en stock" et non pas tous les modèles en stock. À la page A5, les blousons (17.99\$-19.99\$) pour garçons ne sont pas offerts dans nos magasins du Québec; les chaussures habillées annoncées à 12.99\$ sont des chaussures pour DAMES seulement.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.



46352



Prix de solde en vigueur pour un temps limité, tant que nous avons du stock.



NOTRE MODÈLE LE PLUS RECHERCHÉ, 8 HP

Rég. 1149.99 26". Moteur Tecumseh hivernisé. 6 vitesses avant, 1 arrière. Guidon pratique, phare. Couloir antirouille. Démarrage électrique. Ouverture 21". 60-3970-8

999⁹⁹



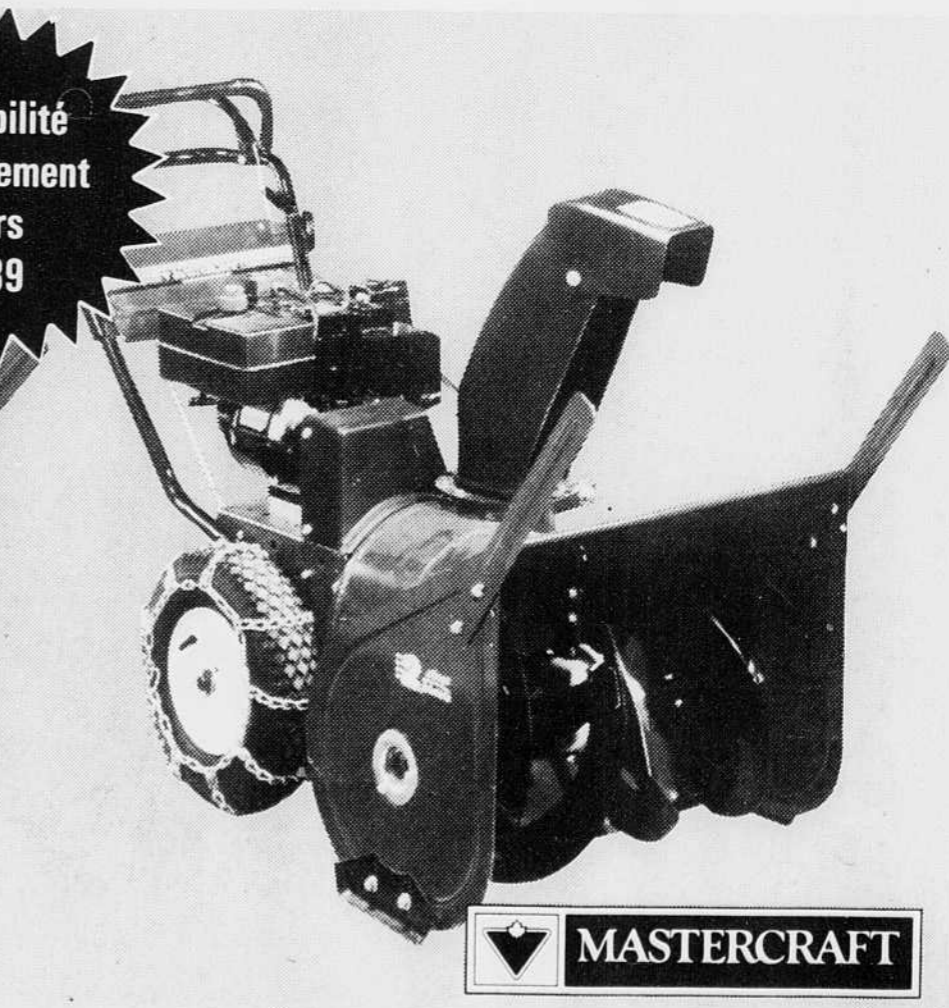
Possibilité 1er paiement mars 1989



SOUFFLEUSE 12 HP DE LUXE DÉBLAYANT SUR 33"

Rég. 1549.99 Moteur Tecumseh à soupape en tête. Couloir antirouille à rallonge. 5 vitesses AV, 2 AR. Démarrage électrique. Ouverture 22 1/2". Notre meilleure! 60-3974-0

1449⁹⁹



SOUFFLEUSE 10 HP DÉBLAYANT SUR 28"

Rég. 1249.99 Guidon exclusif pour diriger simultanément souffleuse et couloir de rejet. 5 vitesses avant, 2 arrière. Ouverture 22 1/2". Démarrage électrique à poussoir. 60-3971-6

1149⁹⁹



CHEZ VOTRE CANADIAN TIRE
SHERBROOKE - FLEURIMONT - COATICOOK
566-0303 566-5991 849-6321

Joyeux Noël!

À l'occasion des Fêtes,
le personnel et la direction
de La Tribune
offrent à tous les amis
du journal, lecteurs et annonceurs,
leurs meilleurs voeux
et de sincères remerciements
pour la confiance accordée
en 1988.



la tribune